

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 25 MARS 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués

sauf

Mme HITTLER (excusée) qui était représentée par M. VOGEL,
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. STEINER, HELMER E.,
NEUHARD, LOBSTEIN, BABILON, LIEHN, Mme GESANG, (excusés)
MM. GOERICH-MULLER, KNOERY.

DEL. N° 38 /2002

OBJET : BUDGET ANNEXE « SECTEUR SCOLAIRE » DE L'EXERCICE 2002

Après présentation du budget primitif annexe « secteur scolaire du 1^{er} Cycle de la région de Woerth » de l'exercice 2002 par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

*. les crédits d'un montant de 299 217,59 €
en dépenses et recettes de fonctionnement*

*. les crédits d'un montant de 81 387,59 €
en dépenses et recettes d'investissement*

au titre du budget primitif annexe « secteur scolaire du 1^{er} Cycle de la région de Woerth » 2002.

Le Président est autorisé à signer tous actes, conventions et marchés s'y rapportant.

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 27 mars 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL